

Le Mot du Maire

Bonjour à tous,

Les élus sont souvent interrogés sur des questions environnementales, des problèmes liés au cadre de vie des citoyens et également ceux liés à l'accueil des visiteurs dans la commune.

L'importance accordée au cadre de vie et de manière plus générale, à l'image d'une ville, est un enjeu désormais admis par tous.

Je voudrais donc vous interpeller aujourd'hui sur un point que j'ai relevé dans la commune.

Très souvent, en me promenant dans la commune, je me plais à rêver de rues plus accueillantes avec des maisons aux façades propres et entretenues. Mais force est de constater que l'aspect extérieur de certaines habitations laisse à désirer.

Aussi, si vous êtes propriétaires occupants ou propriétaires loueurs, j'en appelle à votre bon sens quant à l'entretien de votre patrimoine afin d'offrir à vous-mêmes, à vos locataires, aux habitants de la commune en général un environnement de meilleure qualité.

Dans certains cas, des aides financières, des conseils peuvent être obtenus auprès de services comme l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), le Pact Arim (réseau au service des personnes et de leur habitat) ou l'ADIL (Agence Départementale de l'Information sur le Logement).

Il y a également sur la commune des artisans prêts à vous donner quelques conseils ; en effet, dans bien des cas, un simple lavage suffirait.

Je vous prie de bien vouloir excuser mon obstination sur ce chapitre mais pour le plaisir des yeux, pensez-y !

J'en profite également pour remercier tout ceux et celles qui, tous les ans, font des efforts pour fleurir les jardins, les balcons ou vitrines.

A bientôt.

R. GASTINE

Agenda

6 Mai : Elections présidentielles, 2nd tour

15 Mai : Fin du concours photo

23 - 24 Mai : Marché du Terroir et de la Gastronomie, salle omnisports Roger Le Manac'h

10 Juin : Elections législatives, 1^{er} tour

17 Juin : Elections législatives, 2nd tour

17 Juin : Kermesse de l'école Sainte Anne

22 Juin : Fête de la Musique à l'espace Camborne, place Joseph Le Barh

23 Juin : Kermesse de l'école du Cheval Blanc au Parc Camborne

Travaux/Environnement/Urbanisme

Interdiction de brûlage à l'air libre (circulaire du 18 novembre 2011, accessible sur internet) :

Depuis la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement 2009, les feux à l'air libre sont interdits toute l'année en zone urbaine, périurbaine ou rurale, sauf pour les agriculteurs et les forestiers ou en cas de dérogations spéciales. Le brûlage des déchets verts est à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut aussi être la cause de la propagation d'incendies. En outre, la toxicité des substances émises est accrue quand sont associés d'autres déchets (par exemple des plastiques ou des bois traités). Des solutions existent, elles passent par la valorisation sur place comme le paillage et le compostage, ou bien par la gestion collective de ces déchets (déchetterie).

Horaires d'ouverture de la déchetterie : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30 du lundi au samedi. Fermé le mardi.

RAPPEL : Le plan de désherbage communal est consultable en Mairie.

Conseil municipal du 29 Février 2012

Liste des délibérations du Conseil municipal

- Concernant la redevance pour l'occupation du domaine public des communes par les ouvrages de distribution de gaz (RODP), accepte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.
- Au sujet du diagnostic de l'éclairage public par le syndicat départemental d'énergies du Morbihan (SDEM) décide à l'unanimité la sollicitation du SDEM pour la réalisation d'un diagnostic du parc d'éclairage public de la commune avec le concours du bureau d'études retenu et la prise en charge pour cette intervention s'élevant à un coût de 13€ HT par point lumineux. La dépense globale est susceptible d'être aidée par le SDEM, l'ADEME et le FEDER au minimum à 40 % et au maximum à 80 %.
- Concernant le contrôle de conception des nouvelles installations d'assainissement non collectifs, accepte que tout nouveau projet d'installation d'une filière d'assainissement non collectif, notamment à l'occasion d'une demande de permis de construire, fera l'objet d'une étude de sol et de filière, à la charge et aux frais du pétitionnaire.
- Au sujet du principe de réciprocité du coût d'un élève, accepte à l'unanimité de réévaluer les montants sur les bases suivantes : scolarisation dans les écoles élémentaires : 213,00 € (antérieurement 209 €), scolarisation dans les écoles maternelles : 699,00 € (antérieurement 684 €).
- Décide à l'unanimité la modification du tableau des effectifs suite à une demande de diminution du temps de travail.
- Autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer l'avenant de la convention relative à la télé-transmission des actes soumis au contrôle de légalité.
- Accepte à la majorité les nouvelles dénominations des rues.

Conseil municipal du 28 Mars 2012

Liste des délibérations du Conseil municipal

- Concernant le vote du compte de gestion 2011, approuve à l'unanimité le compte de gestion qui présente une identité d'écriture avec le compte administratif.
- Concernant le vote du compte administratif 2010, accepte à l'unanimité le compte de gestion proposé.
- Concernant l'affectation des résultats 2011, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante: solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001) : 12 314,95 €, excédents de fonctionnement capitalisés (c/1068) : 167 628,42 €.
- Décide à la majorité d'augmenter les taux des taxes locales de 1% pour l'année 2012 pour un produit attendu de 818 455,56 € qui se détaille comme suit : 436 540,00 € pour la taxe d'habitation, 373 592,40 € pour le foncier bâti et 8 323,16 € pour le foncier non bâti.
- Adopte à l'unanimité le budget primitif 2012 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 773 709,23 € pour la section de fonctionnement et à 635 689,63 € pour la section d'investissement.
- Accepte à l'unanimité une durée d'amortissement réduite à un an pour les biens et matériels dont le coût est inférieur à 500 € et une durée d'amortissement réduite à cinq ans pour le matériel de bureau électrique ou électronique (au lieu de dix ans). Ces nouvelles dispositions s'appliqueront au matériel acquis à compter du 1er janvier 2012.
- Alloue à la majorité (une abstention) la somme de 474,22 € au gardien de l'église communale.
- Décide à l'unanimité de créer deux postes d'adjoint technique de 2ème classe : un à 25/35^{ème} et un à 12/35^{ème} et d'approuver le tableau des effectifs.
- Concernant le lancement d'un projet de bibliothèque-médiathèque en partenariat avec l'Académie de Musique et d'Arts Sacrés, le conseil municipal se prononce favorablement et à l'unanimité sur une telle opportunité. Il confie à Monsieur le Maire, l'étude de la faisabilité de ce projet structurant pour la commune de Ste Anne d'Auray avec la création d'un groupe de travail. Il sera composé des élus suivants : Roland GASTINE, Régine FILY, Christian TROBOA, Jean-Michel YANNIC, Françoise LARVOIR et Nathalie ANDRE.
- **Avertissement aux lecteurs** : tout citoyen peut consulter en mairie et sur le site internet (www.sainte-anne-auray.com), l'intégralité des comptes-rendus. En effet, ce qui apparaît dans le bulletin n'est qu'un résumé.

Jardinage et bricolage



Les beaux jours arrivent et avec eux les travaux d'extérieur. Un rappel de quelques règles de civisme s'impose. En effet, les travaux de jardinage et de bricolage sont souvent des sources de nuisances sonores. Afin de limiter ces gênes à votre voisinage, ces travaux sont autorisés aux créneaux horaires suivants :

Jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.



Mission locale du Pays d'Auray

Avec ou sans qualification, vous rencontrez des difficultés pour trouver un emploi, vous voulez passer votre permis de conduire mais le coût financier vous freine. Vous souhaitez un conseil sur votre orientation ou sur une formation. La commune de Sainte-Anne d'Auray adhère à la Mission Locale du Pays d'Auray pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à se former et/ou à obtenir un emploi. La Mission Locale est ouverte tous les jours du lundi après-midi au vendredi. Pour prendre rendez-vous, téléphonez à la Mission Locale au 02.97.56.66.11. Mission locale pour l'emploi des jeunes
Le Parco Pointer, 14 rue F. Mitterrand, B.P. 80234, 56402 AURAY Cedex

Association EPAL



L'Association EPAL, basée à Brest, Rennes et Vannes, recherche pour des séjours Vacances et Tourisme Adaptés, des animateurs prêts à s'investir dans l'encadrement de projets proposés à des adultes et mineurs en situation de handicap.

140 séjours de 7 à 19 vacanciers + 2 à 6 accompagnateurs du 22/07 au 18/08 sur 2, 3 ou 4 semaines. Conditions : motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés. Obligation de suivre une formation gratuite proposée sur Brest ou Rennes.

Pour plus de renseignements et postuler : www.epal.asso.fr

Ou adresser un courrier (+CV) : Laurent Cannic, Responsable Vacances et Tourisme Adaptés, 10 rue Nicéphore Niepce, BP 2, 29801 Brest Cedex 09

Nouveau disque de stationnement



En agglomération, la zone bleue qui autorise le stationnement gratuit des véhicules a pour but de permettre la rotation des stationnements, particulièrement sur des voies commerçantes et à fort trafic, afin notamment d'éviter des arrêts en double file, dangereux pour la circulation. Cette autorisation de stationnement gratuit se doit donc d'être limitée dans le temps. Cette durée limitée du stationnement est contrôlée par un disque qui doit être apposé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement et dont le modèle est fixé par arrêté du Ministre de l'Intérieur. Le disque de stationnement doit être conforme aux caractéristiques décrites dans

l'arrêté du 6 décembre 2007 : il ne comporte qu'une seule fenêtre, indiquant uniquement l'heure d'arrivée ; il autorise une modulation de la durée du stationnement grâce à une graduation en heures, demi-heures et en tranches horaires de 10 minutes ; le temps maximal autorisé n'est plus « standard » mais laissé à la libre appréciation de l'autorité municipale ; la partie supérieure, comporte la reproduction du panneau de signalisation routière C1a. En France, le défaut de disque bleu ou sa non conformité à l'arrêté du 6 décembre 2007 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la première classe.

Service Jeunesse

Une fréquentation en constante augmentation...

Durant le 1^{er} semestre 2012, le service jeunesse a programmé de multiples animations dans le but de satisfaire le maximum d'adolescent(e)s.

Les activités pour les jeunes (11/17 ans) sont réparties en 4 catégories :

- **les loisirs** = jeux p'tite salle, foot en salle, badminton, tennis-ballon, ...
- **les découvertes** = boxe française, manucure à l'institut Amande Douce, kinball, boxe anglaise, salle de remise en forme, baseball, ...
- **les soirées** = patinoire, jeux de cartes, de dés, de société, ...
- **les sorties** = marché et centre-ville de Vannes, loisirsland, billard, bowling, centre-ville de Lorient, laserblade, Carnac-plage, lunapark, paintball, ...



Cette année, le "séjour été" pour les 12/17 ans se déroulera du **lundi 23 au vendredi 27 juillet 2012**. Seize jeunes, accompagnés de deux animateurs, découvriront le bassin d'Arcachon, ses paysages, ses plages, ses activités nautiques et ses parcs aquatiques.

**Pour tout renseignement, contacter Alan Le Niniven, responsable jeunesse au :
02 97 58 54 41 ou 06 78 79 69 70**

La vie de la commune en images

18 Mars : Courses cyclistes du Motten : les jeunes



23 Mars : Récréajeu par l'Amicale Laique



23 Mars : Randonnée



8 Avril : Rallye Auto de l'AVAM à Ste Anne



Nouvel artisan

SARL Pierric Multi-Services. ☎ : 06.73.58.87.15

Le 1^{er} mars 2012, création d'une entreprise de multi-services : entretien de jardin, petits travaux de bricolage, dépannage, réparation, installation, serrurerie, menuiserie, débarras divers.

Du lundi au samedi : 8h00-12h00 / 13h30-18h00 Devis gratuit



Etat-civil

Naissances : 6 mars 2012 : Léa LE GOUALLEC, 5 avril : Dario VANDROUX

Décès : 1^{er} mars 2012 : Marie-Françoise GOAS, 16 mars : Eugénie GEORGELIN veuve COLLET, 17 mars : Marie SCHAEFFTER veuve ROTH, 19 mars : Marie TROMEUR, 29 mars : Madeleine PUREN épouse LE HUEC, 30 mars : Germaine BIDEAU veuve OLLIVEAUD, 16 avril : Léonie EVENO épouse GUILLEMET, 24 avril : Raymond DAGAUD, 29 avril : Jeanne BERNARD

Numéros Utiles

Mairie: tél: 02.97.57.63.91, fax: 02.97.57.72.33, www.sainte-anne-auray.com, contact@sainte-anne-auray.com

Santé: Cabinet médical: 02.97.57.57.18, Pompiers: 18, Police: 17, Samu: 15, Cabinet infirmier: 02.97.57.65.40,

Pharmacie: 02.97.57.63.05, Dentiste: 02.97.57.66.52, Orthophoniste: 02.97.58.37.64, Kinés: 02.97.57.64.83,

Ostéopathe: 06.15.58.75.05, Centre anti-poison: 02.99.59.22.22, Vétérinaire: 02.97.31.73.00.

Divers: La Poste: 02.97.57.64.92, Office de tourisme: 02.97.24.34.94, Correspondant de presse: Ouest France: 06.84.07.84.71, Le Télégramme: 06.62.08.54.46

Directeur de la publication: Roland Gastine, Maire de Sainte Anne d'Auray

Membres de la rédaction: Christian Troboa, Valérie Jégousse, Françoise Larvoir, Philippe Robin, Jean-Baptiste Hary, Cédric Le Ret, Philippe Le Ferrand, Jean-Louis Lustrin